



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 14 décembre 2021 (convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2021)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS. M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2021/07/14P**

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SPRINKLAGE :  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le code de la commande publique

Le marché de maintenance des installations de sprinklage confié à l'entreprise MINIMAX arrive à son terme le 31/12/2021.

Un appel d'offres ouvert a été lancé afin de désigner le nouveau prestataire chargé d'assurer cette maintenance préventive et curative. Ce marché, d'une durée de 48 mois à compter du 01/01/2022, est conclu à prix forfaitaire et à prix unitaires.

A la date de remise fixée au 12/10/2021, 5 candidats ont déposé une offre.

A la suite de l'analyse des offres, ce marché a été présenté à la commission d'appel d'offre réunie le 07/12/2021 qui l'a attribué à l'entreprise MINIMAX pour les montants suivants :

- montant global forfaitaire 242 795€ HT,
- montant maximum de 250 000 € HT.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à :

- signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et tous les documents relatifs à son exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois à l'article 6156, maintenance.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Christophe DUPRAT